

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

Ajaccio, le 27 JAN. 2017

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'environnement
et de l'aménagement
Affaire suivie par : Dominique VINCENTI
Tél. : 04 95 11 11 78
Courriel : dominique.vincenti@corse-du-sud.gouv.fr

Le préfet

à

Monsieur le responsable de l'institut national
des appellations d'origine et de la qualité
INAOQ Corse
Centre « Ceppa Espace »
20620 Biguglia

Objet : Installation classée pour la protection de l'environnement. Dossier de la société
LANFRANCHI Environnement.

Réf. : Code de l'environnement et notamment son article R. 512-21.

P.J. : Un dossier version électronique.

Je vous fais parvenir sous ce pli, un exemplaire en version électronique du dossier, présenté par le gérant de la société LANFRANCHI Environnement relatif à une demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux, une installation de tri et de valorisation des déchets ménagers, ainsi qu'une demande d'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains situés dans la bande de 200 mètres autour de la zone d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux, sur le territoire de la commune de VIGGIANELLO, lieu dit « Jena di Pino ».

Le territoire de cette commune fait partie de l'aire délimitée des appellations d'origine contrôlées suivantes : AOC « Vin de Corse », AOP « Brocciu Corse », AOP « Miel de Corse-Mele di Corsica », et AOP « Huile d'olive de Corse- Oliu di Corsica ».

Aussi, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre avis sur ce dossier dans les meilleurs délais possibles.

Pour le préfet,
Le secrétaire général,

Le préfet,

Jean-Philippe LEGUEULT